

Devenir de la Convention Collective 51

La FEHAP propose un certain nombre de modifications

Salaire

Suppression de tous les points complémentaires (métiers, diplôme,) Afin de donner des points complémentaires aux personnes ayant des missions ou sujétions particulières, formations

Départ à la retraite

Annulation des avantages conventionnels. La référence sera le code du travail

- **conséquence : Diminution importante de la prime de départ à la retraite**

Exemple : un salarié avec 26 ans de travail dans l'établissement

- Prime actuelle : 6 mois de salaire

- Prime à venir : 3 mois de salaire

Ancienneté

Revoir l'ancienneté : augmentation de 1% tous les 3 ans :

- **conséquence perte du pouvoir d'achat**

Reprise d'ancienneté sous condition économique et géographique ou de pénurie d'emploi

- **conséquence reprise ancienneté suivant le bon vouloir de la direction des établissements**

Jours Fériés

Suppression de la récupération des jours fériés tombant un jour non travaillé

- **conséquence travailler plus et gagner moins**

Délégués du Personnel

Suppression de l'information des Délégués du Personnel sur les licenciements pour motif disciplinaire avant exécution de la décision.

- **Impossibilité de défendre les salariés**

Heures supplémentaires

Suppression de l'article sur les heures supplémentaires

- **conséquence : majoration à 100% sur les heures supplémentaires effectuées les nuits, dimanches et jours fériés SUPPRIMES**

Indemnité de licenciement

Annulation des avantages conventionnels. La référence sera le code du travail

Prime décentralisée

A défaut d'accord avec les syndicats des différents établissements, l'employeur pourra choisir seul les modalités de calcul ainsi que la date de versement

Vous l'avez compris ces hypothèses ne recueillent pas l'approbation de la CFDT Métropole Nord.

Néanmoins nous avons des propositions et souhaitons les faire valoir.

Pour les connaître contactez vos représentants CFDT

CFDT Santé sociaux
Métropole Nord

Responsable de la
branche CC51 :

David DECOURTRAY